

AFFAIRE N° 17. - Marché de gré à gré passé avec la
S.M.P.R. pour construction d'un logement N° " CAZENDUR" à l'école
des Garçons de la Bretagne

Le MAIRE . - Ce dossier , qui avait été adopté, a été rejeté par le Premier Adjoint et moi-même car nous avons jugé que le plan présenté ne pouvait être accepté.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis.

A l'unanimité le Conseil rejete le dossier qui lui est soumis.

Envoyé à la Préfecture
Le 18.1.67 n°95.